

Initiatives ministérielles

ne prouve-t-il pas aux agriculteurs qu'il a leurs intérêts à coeur, qu'il les consultera et qu'il tiendra compte de leurs préoccupations dans des projets de loi, non pas après coup comme son gouvernement a tendance à le faire mais avant de faire adopter un projet de loi à toute vitesse et sans consultation?

J'invite le ministre à écouter leurs suggestions et leurs préoccupations. Ils défendent leur gagne-pain. Ils ne demandent pas qu'on mette en oeuvre des programmes touchant d'autres sources de revenu; ce sont leurs propres moyens de subsistance qu'ils défendent. Ce sont de bons agriculteurs et ils méritent autre chose qu'un projet de loi qui s'en prend à leur gagne-pain.

J'exhorte le ministre à défendre les agriculteurs et à retirer ce projet de loi qui, à mon avis, nuira à l'agriculture.

Cela me préoccupe que le ministre ait laissé entendre que nous, de ce côté-ci de la Chambre, retardons l'adoption de ce projet de loi et que nous empêchons ainsi les agriculteurs de gagner leur vie.

Ils ont beaucoup plus de députés que nous et, s'ils voulaient faire adopter ce projet de loi, ils l'auraient fait la semaine dernière. Cela n'empêche pas le ministre de parcourir le pays en disant que ce sont nous qui empêchons les agriculteurs de gagner leur vie. En toute franchise, les agriculteurs canadiens ne sont pas dupes.

Aujourd'hui, voilà que le gouvernement impose la clôture. C'est sa façon à lui de prouver que nous retardons l'adoption du projet de loi. Pendant combien d'heures avons-nous discuté de cette mesure législative? Nous avons passé quatre ou cinq heures à étudier cet important projet de loi, qui aura des effets de grande envergure sur les collectivités agricoles du Canada. Nous pouvons certainement y consacrer plus de temps.

Je termine en déclarant que les agriculteurs de Haldimand—Norfolk s'opposent à ce projet de loi. Ils ne sont pas dupes lorsque le gouvernement prétend que cette mesure ne nuira à personne. Au nom de ces agriculteurs, je demande que le gouvernement retire son projet de loi. Faites votre devoir et retirez cette mesure, consultez les agriculteurs et essayez d'aborder cette question de façon plus raisonnable et plus juste.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi d'intervenir aujourd'hui pour parler

en faveur du projet de loi que nous cherchons à faire adopter.

Nous avons dû imposer la clôture, mais je crois que tous les députés savent fort bien que si nous avons dû agir ainsi c'est à cause des tactiques dilatoires des libéraux et des néo-démocrates, qui se disent tellement en faveur de l'aide aux agriculteurs.

Notre leader a discuté de ces amendements avec ses homologues des deux autres partis. Depuis la rentrée parlementaire en septembre, nous avons essayé d'arriver à un accord à la Chambre des communes. Le député qui m'a précédé est probablement nouveau et ne comprend pas tout ce qui se trame à la Chambre notamment les efforts de coopération avec les partis d'opposition, qu'il s'agisse du parti libéral ou du NPD.

Nous avons essayé de faire adopter ce projet de loi depuis la rentrée parlementaire. Ceux qui en retardent l'adoption n'ont fait que nous mettre des bâtons dans les roues. Puis ils se plaignent parce que nous imposons la clôture. Nous le faisons parce que les agriculteurs de ma localité de l'ouest du Canada et d'un bout à l'autre de notre beau pays attendent qu'on adopte ce projet de loi pour que ceux qui le désirent puissent obtenir des avances en espèces.

M. Althouse: Appliquez la loi.

M. Shields: Tiens! Tiens! Mon collègue du NPD nous dit d'appliquer la loi. Je voudrais lui lire quelque chose pour son information. Il n'y a rien dans la Loi sur le paiement anticipé des récoltes ni dans la Loi sur le paiement anticipé pour le grain des Prairies qui exige la garantie d'une ou plusieurs avances.

M. Althouse: Rien ne vous en empêche.

M. Shields: S'il prenait le temps de lire ces lois et s'il comprenait de quoi il parle quand il prend la parole à la Chambre, il saurait que l'article 4 de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes prévoit que le ministre peut garantir les avances consenties par une organisation de producteurs.

M. Althouse: Faites-le.

M. Shields: L'article 3 de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies stipule que la commission peut accorder à un producteur des avances sur le paiement initial pour le grain battu. Le terme «peut» dans la loi indique qu'on n'est pas obligé de le faire. En